

137 CDS 06 F rév 1
Original : anglais



Assemblée parlementaire de l'OTAN

COMPTE RENDU

de la réunion de la Commission sur la dimension civile de la sécurité
Salle Paris, Palais des Congrès, Paris, France

dimanche 28 mai 2006

LISTE DE PRESENCE

Président	Michael Clapham (Royaume-Uni)
Vice-président	Lucio Malan (Italie)
Président de la Sous-commission sur la gouvernance démocratique	Tchetin Kazak (Bulgarie)
Rapporteur général	Vitalino Canas (Portugal)
Rapporteur de la Sous-commission sur la gouvernance démocratique	Bert Middel (Pays-Bas)
Rapporteur spécial	Lord Jopling (Royaume-Uni)
Président de l'AP-OTAN	Pierre Lellouche (France)
Secrétaire général	Simon Lunn
Délégations membres	
Belgique	Mia De Schamphelaere Philippe Mahoux
Canada	Jane Cordy
République tchèque	Vitezslav Vavrousek
France	Paulette Brisepierre
Allemagne	Jürgen Herrmann Hellmut Königshaus Ursula Mogg Harald Schliemann Ralf Stegner Jörn Thiessen
Grèce	Sofia Kalantzakou
Lettonie	Dzintars Rasnacs
Lituanie	Alvydas Sadeckas
Luxembourg	Marc Angel
Pays-Bas	Bart van Winsen
Norvège	Hans Olav Syversen
Pologne	Rafal Slusarz Jacek Wlosowicz
Roumanie	Mihail Lupoi
Slovénie	Franc Kangler
Espagne	Hilario Caballero
Turquie	Zuheyir Amber Emin Bilgiç Ahmet Faruk Ünsal
Royaume-Uni	Frank Cook Bruce George Jimmy Hood Ann McKechin John Stanley
Etats-Unis	Ben Chandler Jo Ann Emerson Dennis Moore John Tanner

Tom Udall

Délégations associées

Autriche

Katharina Pfeffer

Detlev Neudeck

Azerbaïdjan

Tahir Suleymanov

Croatie

Kresimir Cosic

Marin Jurjevic

Velimir Plesa

Géorgie

Irakli Kavtaradze

Nicholas Rurua

Moldova

Vitalia Pavlicenco

Iurie Rosca

Fédération de Russie

Valery Bogomolov

Mikhail Kapura

Yuliy Kvitsinskiy

Vladimir Zhirinovskiy

Andrey Zhukov

Suède

Tone Tingsgard

Suisse

Barbara Haering

l'ERY de Macédoine*

Slobodan Casule

Ukraine

Valeriy Kelestyn

Délégations associées méditerranéennes

Algérie

Messaoud Chihoub

Abdelhamid Latreche

Mohamed Mebarki

Israël

Gideon Saar

Jordanie

Reyad Abu Karaki

Hakem Al-Kadi

Parlement européen

Ana Maria R.M. Gomes

Teresa Riera Madurell

Observateurs parlementaires

Bosnie-Herzégovine

Halid Genjac

Japon

Masataka Suzuki

Kazakhstan

Rashit Akhmetov

Invité parlementaire

Assemblée du Kosovo

Oliver Ivanovic

Hajredin Kuçi

OTAN

Carsten Fausboll

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel

Orateurs

Ambassadeur Lubomir Ivanov, représentant
permanent de la Bulgarie auprès de
l'OTAN

Ovidiu Dranga, directeur général des Affaires
politiques, ministère des Affaires
étrangères de la Roumanie

Jean-Louis Bruguière, Premier vice-président
du Tribunal de Grande Instance de Paris

Secrétariat international

Ruxandra Popa, directrice

Claire Watkins, coordinatrice

Olga Stuzhinskaya, assistante de recherche

Anna Macdonald, assistante de recherche

I. Remarques préliminaires

1. Le président, **Michael Clapham** (UK) présente le projet d'ordre du jour de la réunion. **Le projet d'ordre du jour et le compte-rendu de la réunion de la Commission sur la dimension civile de la sécurité tenue à Copenhague sont adoptés sans commentaire.**

II. Table ronde sur *Perspectives bulgare et roumaine sur la région de la mer Noire avec l'ambassadeur Lubomir Ivanov, représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'OTAN, et Ovidiu Dranga, Directeur général des affaires politiques, ministère des affaires étrangères, Roumanie*

2. Dans son exposé, **l'ambassadeur Ivanov** fait ressortir l'importance stratégique de la région de la mer Noire pour l'OTAN et l'Union européenne et invite les organisations euro-atlantiques à renforcer leur présence dans la région, en s'appuyant sur un dessein commun et une approche concertée. Il reste aux organisations et aux partenaires euro-atlantiques à mettre au point une approche globale et multidimensionnelle de la région. La communauté internationale, selon M. Ivanov, pourrait favoriser les initiatives régionales et intervenir plus activement dans trois domaines, notamment en appuyant les processus de réforme dans la région, en contribuant au règlement des conflits 'gelés' et en participant à la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illégal.

3. **Ovidiu Dranga** met également en valeur les forces qui remodelent aujourd'hui la région de la mer Noire et les nouvelles perspectives qu'elles ouvrent, notamment s'agissant du développement économique et de la transformation démocratique. A l'exemple de l'ambassadeur Ivanov, il parle de la cohérence et de la synergie nécessaires aux diverses initiatives engagées dans la région et fait ressortir le rôle que la Roumanie entend jouer en tant que catalyseur de la coopération régionale et de l'engagement euro-atlantique. Le Forum de la mer Noire organisé à Bucarest en juin a pour but de fournir un modèle de nouvelle approche de la région.

4. Le président se demande si les organisations actuelles et les initiatives en cours dans la région sont suffisamment solides pour faire face aux problèmes existants. M. Dranga répond en déclarant que de nouvelles idées, une transparence accrue et moins de bureaucratie sont nécessaires si l'on veut que les organisations régionales fonctionnent de manière efficace. Ajuster les mécanismes en cours aux réalités d'aujourd'hui est essentiel car la situation dans la région a radicalement changé depuis les années 90. Faire en sorte que les organisations régionales soient suffisamment robustes, ajoute M. Ivanov, suppose par ailleurs de les relier aux principaux acteurs internationaux – l'OTAN et l'Union européenne. Ces deux organisations font preuve de prudence et répuent à envisager la zone de la mer Noire comme une région à part entière.

5. **Vitalino Canas** (PT) demande quel impact aura l'accession de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne sur les défis auxquels est confrontée la région. Il s'interroge par ailleurs sur l'opportunité de créer un cadre unique qui permettrait de regrouper toutes les initiatives actuelles. Les deux intervenants pensent qu'une seule initiative est préférable, soulignant cependant que beaucoup dépendrait des intentions de l'OTAN et de l'Union européenne vis-à-vis de la région de la mer Noire. A propos de la question de l'accession, M. Ivanov souligne que, s'agissant de la Bulgarie et de la Roumanie, devenir membres de l'Union européenne suppose de satisfaire à certaines conditions en matière de protection des frontières externes de l'Union. Il plaide néanmoins en faveur d'une approche globale, l'OTAN et l'Union européenne soutenant tel ou tel pays dans les efforts qu'il déploie pour faire face à des problèmes tels que le trafic illégal.

6. Répondant à une question posée par **Ana Maria Gomes** (Parlement européen) à propos des progrès accomplis par la Roumanie et la Bulgarie en matière de protection des enfants, les deux intervenants sont d'avis que ce problème reste prioritaire pour les deux pays. Il faut renforcer la coopération avec la communauté internationale pour obtenir de meilleurs résultats.

7. **Bruce George** (UK), abordant le problème de la Géorgie, demande si les gouvernements de la Roumanie et de la Bulgarie appuient le projet de la Géorgie de passer à l'étape suivante dans ses relations avec l'OTAN. M. Ivanov et M. Dranga sont d'accord pour dire qu'au vu des progrès considérables accomplis par la Géorgie, un dialogue renforcé avec l'OTAN serait justifié. Les deux pays et leurs gouvernements appuient directement les efforts entrepris par la Géorgie.

8. Répondant à une question de **Teresa Riera Madurell** (Parlement européen) sur le problème de l'énergie dans la mer Noire, M. Dranga souligne qu'il est important de parler d'une même voix s'agissant du problème énergétique et qu'il est nécessaire de promouvoir d'autres sources d'énergie. L'ambassadeur Ivanov, quant à lui, insiste sur le fait qu'il faut définir le rôle de l'OTAN dans le domaine de la sécurité de l'énergie. La diversification et l'absence de monopole sont des facteurs décisifs à cet égard.

III. Examen du projet de rapport de la Sous-commission sur la gouvernance démocratique sur *Cadres et domaines de coopération dans la région de la mer Noire* [059 CDS DG 06 F], de **Bert Middel** (NL), rapporteur

9. **Le rapporteur** rappelle que la région de la mer Noire fait depuis peu l'objet d'un regain d'intérêt, les pays de la région s'étant rapprochés des institutions euro-atlantiques. Cela dit, de manière générale, ni l'OTAN, ni l'Union européenne n'utilisent en priorité les structures régionales dans leurs relations avec les pays de la région mais préfèrent traiter avec eux séparément. La coopération dans la région se renforce et porte sur de nouveaux domaines, comme la démocratisation, la sécurité et l'énergie. Les conflits non résolus en Abkhazie, en Ossétie du Sud, dans le Haut Karabakh et en Transnistrie demeurent de sérieux obstacles à la coopération régionale et à une plus grande intégration euro-atlantique.

10. En réponse à une question du président sur le rôle de la Turquie dans la région, le rapporteur indique que le rapport insiste sur le fait que la Turquie contribue activement à la coopération dans la région de la mer Noire. Réagissant à ce commentaire, **Ahmet Faruk Unsal** (TR) demande que certains changements soient apportés concernant les intérêts de la Turquie dans la région de la mer Noire et la politique qu'elle y mène. Il souligne notamment que la Turquie n'aspire pas à jouer un rôle de premier plan dans la région de la mer Noire. Il rappelle par ailleurs les efforts déployés par la Turquie pour intégrer l'Arménie dans les structures régionales de coopération. Le rapporteur prend acte des commentaires et reconnaît que le rôle de la Turquie, profondément ancré dans le passé, devrait être mieux analysé dans le rapport. Reconnaisant par ailleurs l'amélioration des relations turco-arméniennes, il indique cependant que beaucoup reste à faire pour rapprocher ces deux pays.

11. **Andrey Zhukov** (RU) met en garde contre une définition beaucoup trop large de la région. Qui plus est, la coopération régionale doit donner la priorité à des projets économiques concrets au lieu de chercher à établir des forums politiques. M. Zhukov invite également le rapporteur à s'intéresser davantage au rôle que joue aujourd'hui la Russie dans la région, notamment depuis que la Russie assume la présidence de l'Organisation pour la Coopération économique dans la mer Noire. Enfin, ajoute M. Zhukov, son pays est ouvert à toute suggestion et mesure concrètes proposées par d'autres partenaires.

IV. Intervention de **Frank Cook** (UK) sur les résultats de sa visite en Bosnie-Herzégovine

12. **Frank Cook** (UK) fait part des résultats d'une visite qu'il a faite dans le camp pour personnes déplacées de Hodova, dans le district à majorité croate de Stolac. Il décrit la pauvreté et l'état de délabrement de ce camp, qui n'a reçu qu'une assistance minimale de la part des autorités locales et qui ne bénéficie d'aucune perspective de réintégration à long terme. Il note des indications d'un

activisme ethnique et religieux persistant, voire croissant, au sein de la population locale, qui tend à perpétuer les tensions entre communautés. L'assistance internationale s'épuise, tandis que les projets existants sont régulièrement bloqués du fait des rivalités ethniques ou de la lourdeur de la bureaucratie bosnienne. Selon M. Cook, les problèmes rencontrés par cette communauté de Hodova illustre certains des défis auxquels la Bosnie-Herzégovine continue à être confrontée sur la voie de la construction d'un Etat multi-ethnique. Il demande aux membres de la commission, au moment d'adopter le rapport général sur la situation en Bosnie-Herzégovine, de prendre en compte ces problèmes.

V. Examen du projet de rapport général sur *La Bosnie-Herzégovine : perspectives pour l'après-Dayton* [058 CDS 06 F], de Vitalino Canas (PT), rapporteur général

13. M. Canas présente les principaux éléments du projet de rapport et les conclusions de la visite que la Commission a effectuée à La Haye et à Sarajevo en février-mars 2006. Malgré les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine depuis Dayton, des problèmes demeurent, notamment dans les domaines de la transition politique et socio-économique, de la sécurité et de la défense, et de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il tient à préciser que la Bosnie-Herzégovine (BiH) a toujours besoin de l'engagement de la communauté internationale, mais précise qu'il revient aux autorités bosniaques et à la population bosniaque de faire progresser leur pays dans la période de l'après-Dayton.

14. Le président fait observer que la commission n'ignore pas l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, notamment le fait que la Republika Sprska s'efforce de s'opposer aux accords concernant la réforme de la police. L'Union européenne, souligne-t-il, devra faire preuve de fermeté lorsqu'elle utilisera le levier d'un Accord de stabilisation et d'association (ASA), après les élections d'octobre 2006, de façon à bien montrer l'importance que la communauté internationale accorde aux réformes en Bosnie-Herzégovine.

15. **Jo Ann Emerson** (US) juge regrettable que le parlement de la BiH n'ait pas approuvé, le 26 avril dernier, la réforme constitutionnelle. Soulignant que les élections du mois d'octobre pourraient déboucher sur une impasse politique et ainsi bloquer le processus des réformes, elle s'interroge notamment sur l'impact que les élections pourraient avoir sur l'avancement des réformes. M. Canas convient que le fait de ne pas approuver la Constitution n'est pas bon signe et craint que le nationalisme joue un rôle de premier plan dans les élections du mois d'octobre. Il espère que les élections seront démocratiques et que, avec l'aide de la communauté internationale, la population bosniaque sera en mesure d'aller plus avant sur la voie empruntée.

16. Soulignant le rôle de la coopération régionale dans les Balkans, **Kresimir Cosic** (HR) fait valoir que la reconstruction économique doit être 'l'objectif numéro un' pour la région. Si l'on ne renforce pas l'économie, la sécurité et la stabilité de la région demeureront fragiles. M. Cosic affirme qu'un Accord régional de libre-échange bénéficiant du soutien de l'Union européenne est essentiel, de même que la coopération en matière de lutte contre le crime organisé pour éliminer l'économie parallèle qui assure une source de revenus pour beaucoup de gens.

17. **Halid Genjac** (BA) juge le rapport excellent mais souhaite fournir à la Commission quelques informations supplémentaires. La réforme du secteur de la défense et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine est un véritable succès pour l'OTAN et le fait d'admettre ce pays dans le programme du Partenariat pour la paix serait un réel encouragement pour aller de l'avant. Il fait observer que l'opinion publique en Bosnie-Herzégovine est résolument en faveur de l'intégration européenne. Quant au fait que le gouvernement n'a pas approuvé la révision de la Constitution, il déclare qu'aucune condition supplémentaire ne doit être imposée à la Bosnie-Herzégovine si l'on veut qu'elle s'intègre avec succès dans la zone euro-atlantique. Enfin, M. Genjac est d'accord avec M. Cosic pour dire que le problème le plus sensible demeure l'économie. Soulignant l'absence

d'investissements en Bosnie-Herzégovine, il invite les parlementaires à intervenir auprès des milieux appropriés dans leur pays respectif pour fournir les investissements dont ont besoin les infrastructures du pays.

18. **Zuheyr Amber** (TR) se félicite des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine au cours des dix dernières années mais déplore que la population bosniaque, en rejetant la révision de la Constitution, n'ait pas saisi l'occasion qui se présentait à elle avant les élections. Une coopération pleine et entière avec le TPIY, ajoute-t-il, reste une priorité pour la Bosnie-Herzégovine. M. Canas est du même avis mais espère que la révision de la Constitution sera bientôt approuvée.

19. **Barbara Haering** (CH) évoque le problème, mentionné dans le rapport, selon lequel certains partis politiques sont partisans de transférer la Republika Sprksa dans la Serbie pour compenser la perte du Kosovo. M. Canas répond que cette proposition manque de crédibilité, mais que la Commission suivra l'évolution de la situation.

20. M. Zhukov demande si le rapporteur serait partisan d'étendre le mandat du TPIY de 2008 à 2010. M. Canas répond que la Commission a entendu dire, durant sa visite au TPIY, que le Tribunal sera en mesure d'achever sa mission selon le calendrier prévu par la stratégie d'achèvement.

VI. Intervention de Jean-Louis Bruguière, premier vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris, sur la *Coopération transatlantique en matière de lutte contre le terrorisme*

21. Le **juge Bruguière** commence par examiner la notion même de guerre contre le terrorisme. Une réponse strictement militaire face au terrorisme, la méthode adoptée par le gouvernement des Etats-Unis, a des conséquences politiques importantes car elle fait sortir le terrorisme hors du cadre de la légalité. Ce qui a conduit à l'apparition de catégories nouvelles et ambiguës, à savoir celle 'd'ennemi combattant', et d'institutions comme les commissions militaires utilisées à Guantanamo.

22. Le juge Bruguière compare la faculté d'adaptation des différents systèmes juridiques face à la menace du terrorisme. Il fait valoir que les systèmes de *common law* anglo-saxons ne sont pas adaptés à ce phénomène nouveau et sans précédent en raison des règles de procédure strictes comme celles relatives à l'admissibilité de la preuve. La France, quant à elle, pays de droit romain, peut s'adapter plus facilement. Elle a pu ainsi adapter son cadre juridique à la menace terroriste. Un parquet national, créé en 1986, est chargé de la lutte contre le terrorisme. Qui plus est, le droit français permet aux magistrats du parquet de s'attaquer à la logistique des groupes terroristes avant qu'une attaque ne survienne. Enfin, grâce à une synergie opérationnelle entre le service des renseignements, la police et le corps judiciaire, axée sur la prévention, il a été possible de déjouer plusieurs tentatives d'attentats terroristes par an.

23. Répondant à une question de **Lucio Malan** (IT) sur les conséquences de la situation en Irak, M. Bruguière répond que l'Irak a eu un effet direct et négatif sur le terrorisme. Il a provoqué l'arrivée de nouvelles recrues et la radicalisation du concept de "martyr". L'Irak est devenu un "trou noir" dans lequel le terrorisme peut opérer librement.

24. En réponse à une observation de **Tchetin Kazak** (BG) sur les différences entre la manière dont les Etats-Unis et l'Europe abordent le terrorisme, M. Bruguière fait valoir que même si des différences persistent, un changement d'attitude semble se dessiner aux Etats-Unis. L'idée notamment que des mécanismes extrajudiciaires ne sont pas viables à long terme.

25. Répondant à une question de **Mikhail Kapura** (RU) sur le couple migration-sécurité, M. Brugière fait valoir que l'immigration doit être strictement réglementée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les pays qui forment la zone Schengen, par exemple, doivent harmoniser leur politique en matière d'immigration.

26. Mme Gomes se demande si la coopération est suffisante entre les services européens de police et de sécurité. M. Brugière souligne que la coopération transatlantique et européenne sur le plan des renseignements est excellente et fonctionne très bien sans cadre institutionnel formel de quelque nature que ce soit. M. George pose ensuite la question de la coopération entre services d'un même pays, ce à quoi M. Brugière répond que, en France, cette tâche revient à une équipe spéciale de coordination.

VII. Examen du projet de rapport spécial sur l'OTAN et la protection civile [060 CDS 06 F] par Lord Jopling (UK), rapporteur spécial

27. Dans son exposé, **Lord Jopling** (UK) indique que, malgré le rôle accru que joue l'OTAN dans le domaine de la protection civile, aucun consensus clair ne se fait jour parmi les alliés s'agissant de savoir quelle doit être la mission de l'OTAN. Il déclare que l'expansion géographique et la transformation de l'Alliance sont les déterminants essentiels de l'évolution pragmatique du rôle de l'OTAN en matière de protection civile. Le rapport pose la question de savoir quelle est la valeur ajoutée de l'OTAN dans ce domaine et quelle est sa position par rapport au rôle des autorités nationales, qui sont et doivent rester responsables au premier chef dans ce domaine.

28. **Abdelhamid Latreche** (DZ) déclare que la protection civile en Algérie est désormais une priorité et souligne qu'il faut agir dans un esprit de complémentarité et de solidarité et qu'il faut renforcer les liens entre la société civile et l'armée. Le poids des catastrophes naturelles dans les pays en développement est excessivement lourd et peut faire obstacle à la croissance économique. L'Algérie est donc favorable à ce que l'OTAN intervienne davantage dans le domaine de la protection civile dans le cadre de son processus de transformation.

29. **Ralf Stegner** (DE) demande si, à l'avenir, l'OTAN pourrait être définie comme une organisation de protection civile plutôt que comme une organisation militaire. Il se demande en outre si l'intervention de l'OTAN dans le domaine de la protection civile tient au fait que les Etats nations sont de moins en moins capables de faire face seuls aux catastrophes naturelles ou à la nécessité pour l'OTAN de trouver une nouvelle mission. Lord Jopling répond que l'OTAN demeure avant tout une alliance militaire. Ce type de catastrophes naturelles, ajoute-t-il, ont de tout temps été impossibles à maîtriser et par conséquent, pratiquement tous les pays seront reconnaissants et heureux de savoir qu'ils peuvent compter, dans ces circonstances, sur le soutien de l'OTAN en matière de planification et de logistique.

30. En réponse à une question de **Ann McKechin** (UK) sur l'expérience de l'OTAN au Pakistan, Lord Jopling parle des difficultés auxquelles risquent de se heurter les ONG qui sont vues comme travaillant avec les puissances militaires.

31. **Carsten Fausboll**, Directeur des plans civils d'urgence au quartier général de l'OTAN, après une description rapide de la mission de l'OTAN au Pakistan, insiste sur le fait qu'il n'y a aucun problème à ce que des forces militaires effectuent des opérations de planification civilo-militaire. M. Fausboll rappelle que l'OTAN vient uniquement en aide aux pays qui demandent une assistance et vient principalement au secours d'un pays sinistré, non des Nations Unies. S'agissant de la lutte contre le terrorisme international, le terrorisme, d'après lui, ne représente pas seulement une menace contre les pays, mais aussi contre les territoires et notamment contre des infrastructures sensibles. Dans le cadre de son processus de transformation, l'OTAN doit s'adapter à cette menace en s'intéressant davantage à la défense des territoires et en favorisant une approche globale qui permette aux forces militaires et civiles de mieux coordonner leurs efforts.

VIII. Calendrier provisoire des futures activités de la Commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique

12-16 juin 2006	Visite de la Sous-commission sur la gouvernance démocratique (CDS DG) en Arménie et en Géorgie (visite conjointe avec la DSCFC)
20-23 juin 2006	Séminaire Rose-Roth à Sochi dans le Caucase du sud
14-15 septembre 2006	Visite de la Sous-commission sur la gouvernance démocratique (CDS DG) en Ukraine (visite conjointe avec la ESCEW)
19-21 octobre 2006	Séminaire Rose-Roth en Moldova
13-17 novembre 2006	52 ^{ème} session annuelle : Québec, Canada
